

HIERSAC - Décembre 2012- N°2012/4 Bulletin d'informations Municipales

Rétrospective de l'année



Décors de Noël, place de la bascule

Nuit Romane, Quatuor Reimann



Fête de l'école

Téléthon à Hiersac

7 - 8 - 9 décembre

3637 ligne du don

«La neige possède ce secret de rendre au cœur en un souffle la joie naïve que les années lui ont impitoyablement arrachée «

Antonine Maillet
Romancière canadienne

Edito

Chers administrés,

L'année 2012 n'aura pas été marquée par la réalisation de grands travaux mais par l'avancement de nombreux dossiers.

Travaux réalisés :

• Voirie : réfection des rues du Parc et des Erables

• En régie par les services techniques : réfection des trottoirs

Travaux en cours :

• Réfection du fossé Route de Moulidars

• Agrandissement du cimetière

Travaux à l'étude :

• Installation d'une réserve incendie entre la RN 141 et Marange

• Mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux

• Réalisation du PAVE

Le PAVE, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, devra répondre aux exigences de la loi du 11 février 2005. Pour accompagner les communes dans la réalisation de ce document, le Pays Ouest Charente a recruté un agent spécialisé.

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes :

• Aménagement de la Zone d'activités du Champ Farchaud et de la route de Tarsac

• Réhabilitation du bâtiment au 7 rue des Résistants et transfert de la médiathèque intercommunale

Parmi les évènements culturels, nous retiendrons l'accueil «des nuits romanes» avec le soutien de la Région Poitou-Charentes et du Pays Ouest Charente. Les élus souhaitent une édition 2013, et vous ?

Toutes ces réalisations ne sont que le résultat de l'implication des élus dans les différentes commissions.

N'hésitez pas à vous connecter sur le site internet pour être informés régulièrement des évènements.

http://www.mairie-hiersac.fr

Que l'année 2013 vous apporte le bonheur et la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

Au nom des élus, je vous souhaite pour vous et vos proches une bonne année 2013.

Le Maire
Patricia DUCLOS

Site Internet : www.mairie-hiersac.fr

Sommaire

2 - Edito du Maire

3 - Au fil du conseil

6 - Informations municipales

8 - Vie de l'école

10 - Vie des associations

13 - Informations

16 - A vos agendas

Mairie
2 place Louis Larrieu
BP 90000
16290 Hiersac

Tél. 05 45 90 90 22 - Fax 05 45 90 94 06
Courriel : mairie.hiersac@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Patricia DUCLOS
Comité de Rédaction : David CHAGNEAUD, Jean EBRARD
Catherine LEGAS, Olivier LHOUMEAU
Monique POMMIER
Imprimerie Castel Impression - 16120. Dépôt légal : Décembre 2012

Extraits du Conseil Municipal du 10 septembre 2012

Transfert de délégations d'un conseiller municipal suite à son départ

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de M. Philippe CAILBAULT sur le département de la Charente-Maritime, l'obligeant à devoir présenter sa démission du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve la nouvelle distribution des délégations :

Délégations communales :

- Travaux – Voirie : M. Jean EBRARD,
- Environnement – Cadre de vie : Mme Monique POMMIER,
- Appel d'offres : M. Philippe CAILBAULT étant suppléant, son remplacement n'est pas autorisé par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégations intercommunales :

- Délégué titulaire de la CCRC : Mme Brigitte CHAGNAUD

  Elle sera remplacée dans ses fonctions de suppléant par M. Olivier LHOUMEAU,
- Délégué titulaire SMAEPA : M. René MEGE, lui-même déjà suppléant, qui sera remplacé sur cette fonction par Martine BEAUMARD,
- Délégué à la Défense : M. Jean EBRARD.

Lotissement « Erilia »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil du 9 juillet dernier, il a été décidé de proposer à la société ERILIA le nom de « Cité de la Combe » au lotissement qu'elle souhaite construire sur la route de Cognac.

Le groupe ERILIA a fait connaître son désaccord sur cette proposition en y préférant « Les Résidences de la Combe ».

Le Conseil municipal décide de suivre cette proposition et d'attribuer à ce lotissement le nom de « Les Résidences de la Combe », sans changement des numéros de lot déjà attribués sur le plan.

Modification des statuts du SMAEPA

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée du vote formulé par les membres du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SMAEPA) de la Région de Châteauneuf/Charente, relatif à la modification des statuts du syndicat en raison de l'intégration à la Communauté de Communes des 4B des Communes d'Etriac et Jurignac.

Le Conseil municipal adopte la modification des statuts du SMAEPA telle que présentée par le Syndicat.

Rapport d'activité 2011 du SMAEPA

Madame le Maire présente aux membres du Conseil les conclusions du rapport d'activité 2011 transmis par le SMAEPA :

- des investissements pour la Commune de Hiersac ont été opérés pour le surpresseur situé à « La Pouyade »,
- le rendement en eau sur l'ensemble du syndicat a diminué, démontrant ainsi la présence de fuites,
- le prix de l'eau connaîtra une hausse d'environ 4,3 % soit pour $120m^3$ d'eau distribués une facture de 255.74 € pour l'année 2012 contre 245.26 € en 2011

Le Conseil municipal adopte le rapport d'activité 2011 présenté sans observations particulières.

Institution de la participation pour l'assainissement collectif

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que lors du dernier Conseil municipal, en date du 9 juillet, elle a précisé que la taxe de raccordement au réseau d'assainissement instaurée par délibération en 1986 pour un montant équivalent à 435.00 € (quatre cent trente cinq euros) aurait due être indexée annuellement sur le coût de la construction.

Cette revalorisation n'ayant jamais été appliquée, Mme le Maire, indique, qu'après recherches et calcul, il s'avère que cette taxe devrait aujourd'hui atteindre 712.00 €.

Le code de la santé publique ne prévoit plus cette taxe depuis juillet 2012, dans la mesure ou la nouvelle loi de finances de juillet 2012 a instauré une participation pour l'assainissement collectif applicable dès le 15 septembre prochain.

Le Conseil municipal décide d'instaurer une participation pour l'assainissement collectif pour toutes les nouvelles constructions d'un montant de 712.00 € qui sera annuellement indexée sur l'indice du coût de la construction.

Il est proposé de ne pas instaurer de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau.

Agrandissement du cimetière

Un appel d'offres pour Maîtrise d'Oeuvre avait été lancé, auquel les cabinets ERI et ABAQUE ont répondu. Au regard de la compréhension de la mission demandée et du devis présenté, le cabinet ABAQUE est retenu.

Le projet initial prévoit l'éventuelle construction d'un bâtiment communal « technique » qui reste suspendu aux conclusions des relevés topographiques réalisés par un cabinet de géomètres. Celles-ci seront ensuite transmises à un cabinet d'architectes pour envisager la réhabilitation des bâtiments communaux existants (Mairie et annexes). Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à ce double projet (agrandissement du cimetière et réhabilitation des bâtiments) dont l'avancement sera présenté au fil des Conseils municipaux.

Travaux de voirie : Route de Tarsac

Madame le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de réfection de la Route de Tarsac lié à la création de la Zone Artisanale par la Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf (CCRC), dont les travaux débuteront en février 2013.

Afin d'accéder à la Zone Artisanale, la Commune devra acquérir environ 1 000m² de terrain pour respecter les normes en matière de circulation de camions.

Après concertation avec la CCRC il apparaît plus opportun qu'elle porte sur l'intégralité des travaux qui permettrait alors d'obtenir un montant total de subventions plus élevé.

Toutefois, dans le cadre de ce projet global (ZA + voirie) la participation de la Commune ne porterait donc que sur les travaux de voirie.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer avec la CCRC une convention de mandat afin que les deux projets (ZA + voirie) puissent être globalisés en un seul.

Subventions

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de :
150.00 € à L'excuse hiersacaise,
150.00 € au Club « Scrabble

Personnel communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1ère classe de Mme Valérie MENARD.

Afin de pouvoir la nommer sur son nouveau grade, il y a lieu de déterminer les taux d'avancement de grade.
Le Conseil municipal :

- décide d'appliquer un taux de promotion à 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe
- autorise Mme le Maire à prononcer la nomination de Mme Valérie MENARD au grade correspondant.

Par ailleurs, Mme le Maire propose au Conseil le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion de M. Djeffar SENANE au sein des services techniques.

Enfin, dans le cadre du renouvellement de son contrat, il pourrait faire une immersion au sein de l'AAAI et serait amené à suivre des formations avec un accompagnement par ALESIE (structure indépendante chargée du suivi des personnes en reconversion professionnelle). Cette association sera, par ailleurs, sollicitée pour l'accompagnement des deux contrats aidés de la collectivité - Mme NOEL, service administratif et M. SENANE, service technique.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à reconduire, pour un période de 6 mois, M. Djeffar SENANE dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion.

Problème de divagation de chats sur la commune

Lors du précédent Conseil municipal, la problématique des chats errants, non pucés ni tatoués, avait été abordée.

« Les chiens et chats, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012. L'identification est à la charge du cédant. »

Ainsi, tout chat récupéré par les services de la fourrière sera considéré comme errant s'il n'est pas pucé (ou tatoué) et sera euthanasié.

Le propriétaire d'un chat pucé sera contacté et disposera d'un délai de 8 jours pour récupérer son animal, en s'acquittant des frais de fourrière. Passé ce délai l'animal sera euthanasié.

Madame Martine BEAUMARD s'est rapprochée de Madame Christine LE BARON (vétérinaire de Hiersac) qui se propose d'appliquer un ½ tarif sur les frais de stérilisation des chats qui seront capturés par la Commune soit :

- 50.00 € pour la stérilisation d'une femelle,
- 25.00 € pour la stérilisation d'un mâle.

Déclaration des lieux de détention d'équidés à HIERSAC

L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'Etat pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de HIERSAC soient enregistrés dans la base SIRE.

D'après le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 tout détendeur d'équidé(s) domestique(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE, en précisant le(s) lieu(x) susceptible(s) d'accueillir des équidés de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires en cas d'épidémie.

Comment s'enregistrer :

Option 1 : Internet - simple et rapide 24h/24
www.haras-nationaux.fr
puis, rubrique «Sanitaire et détention»

Option 2 : Formulaire papier
Demandez-le au 0811 90 21 31

Extraits du Conseil Municipal du 22 octobre

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de GRDF

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation faite par le Code Général des Collectivités Territoriales aux concessionnaires de réseaux de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public. Le décret 2007-606 du 25/04/2007 a revalorisé le montant de cette redevance en précisant le calcul à appliquer comme suit : (Longueur des réseaux sur le domaine public communal x 0.035) + 100 ; le résultat ainsi obtenu se voit appliqué un coefficient de 1.1117.

Ainsi, la commune comptant 4 980 mètres de réseaux situés sur le domaine communal, la redevance se voit plafonnée à 304.94 €.

Le Conseil municipal décide de porter la redevance concernée à son montant maximal pour l'année 2012 soit 304.94 €.

Adoption des tarifs de redevance « Assainissement » pour 2012

Le coût de traitement des eaux usées induit une augmentation de cette redevance votée à 0.95 €/m3 pour l'année 2012.

Pour laisser le budget en équilibre, le Conseil municipal décide de porter le tarif de redevance «Assainissement» pour l'année 2013 à 0.97 €/m3

Revalorisation du droit de place

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors du Conseil municipal du 14 novembre 2011, il a été décidé de porter le droit de place à 40.00 € pour l'installation de spectacles, cirques ou camions d'outillage.

Le Conseil municipal décide de porter à 42 €, dès le 1er janvier 2013, le tarif de droit de place.

AILAN « interventions périscolaires »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de leurs interventions en périscolaire, l'AILAN demande à la municipalité 1 €/journée enfant.

La demande de l'AILAN est de porter cette participation à 1.04€/journée enfant.

Le Conseil municipal accepte de porter la participation de la Commune pour les activités périscolaires animées par l'AILAN à 1.04€/journée enfant.

Accueil de loisirs sans hébergement – mercredis et petites vacances

Madame le Maire a été interpellée par plusieurs familles confrontées à une problématique d'inscription de leur enfant auprès de l'AILAN.

Elle propose de porter, à titre dérogatoire, pour l'année scolaire 2012/2013 la participation de la Commune en faveur de la MJC de Fléac à 12.00 € /journée enfant afin de compenser l'écart du coût pour les familles concernées.

Le Conseil municipal décide de porter la participation de la Commune en faveur de la MJC de Fléac à 12.00€/journée enfant, pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2013.

SIVOM

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la réunion du 9 juillet dernier qui s'est tenue avec le Président du Conseil général sur le devenir du SIVOM qui aujourd'hui ne répond plus, en majorité, aux attentes des communes adhérentes, hormis Saint-Michel dont le Maire n'est autre que la Présidente du SIVOM.

Une réunion qui a eu lieu, sur convocation des services du Département le 17 octobre, a amené les propositions suivantes formulées par le Président du Conseil général :

- Réintégration dans le domaine de compétences du Département des infrastructures intégrées dans l'enceinte du collège (piste d'athlétisme, rocher d'escalade) : avis favorable à l'unanimité,
- Statut quo sur l'organisation et le mode de fonctionnement du SIVOM dans sa forme actuelle pour : Saint-Michel, contre : Fléac, Hiersac, Linars, Saint-Saturnin et Trois-Palis,
- Transfert des infrastructures et compétences du SIVOM à la Commune de Saint-Michel : la Maire s'y oppose,
- Transfert des infrastructures et compétences du SIVOM au Département : M. le Président informe qu'il s'agirait d'un précédent et que si une telle solution devait voir le jour, les budgets nécessaires au fonctionnement du SIVOM viendraient en déduction des différentes subventions versées aux communes.

Une proposition formulée par M. Jean-François DAURE consisterait à faire chiffrer le montant des travaux de réfection du gymnase qui seraient alors pris en charge entre le Département (35%) et les communes adhérentes dont la part serait éventuellement diminuée d'aides de la Région ou autres organismes.

Une fois ces travaux effectués le gymnase reviendrait dans le patrimoine de la commune de Saint-Michel, ce à quoi Mme le Maire de cette commune ne semblerait pas s'opposer.

Enfin, en ce qui concerne la participation des communes aux projets pédagogiques portés par le collège, celles-ci continueraient, comme elles s'y sont toujours engagées, à verser une subvention au collège à proportion égale des élèves de leur commune.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Fléac a déjà voté une délibération sur son retrait du SIVOM.

Cette délibération ne sera toutefois légale que lorsque, non seulement, le Conseil syndical l'aura validée mais également l'ensemble des Conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil municipal décide d'établir une délibération de retrait du SIVOM en précisant d'une part, un maintien d'une participation aux projets pédagogiques du collège et d'autre part, l'engagement de la responsabilité de la Commune sur le patrimoine du SIVOM tant que celui-ci ne sera pas transféré de la manière suivante :
- piste d'athlétisme et rocher d'escalade : services du Département,
- gymnase : Mairie de Saint-Michel dès que les travaux de mise en conformité auront été réalisés.

Chemin piétonnier – RD41

Il a été constaté, une nouvelle fois, une détérioration des barrières et l'arrachage d'arbustes sur le chemin piétonnier de la RD41 permettant d'accéder à l'arrêt de bus « la croix du fils ».

La remise en état sera prochainement réalisée.

Le Conseil déplore le manque de civisme des auteurs de ces faits et regrette le manque de respect du travail effectué pour rendre ce service aux administrés.

Nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2013

Tarifs de la salle Morisson

Le Conseil municipal a arrêté les tarifs de location de la Salle Morisson comme suit à compter du 01/01/2013.

Locations	**Commune**		**Hors Commune**	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
1 jour	126	163	255	284
2 jours (week-end)	169	228	361	394
Associations (2 jours)	73	132	245	272

Tarifs de la salle Socio culturelle

Le Conseil municipal a arrêté les tarifs de location de la Salle Socio culturelle comme suit à compter du 01/01/2013.

Locations	**Commune**				**Hors Commune**			
	Eté		Hiver		Eté		Hiver	
	½ salle	salle	½ salle	salle	½ salle	salle	½ salle	salle
1 jour	126	192	163	262	255	414	284	480
2 jours (week-end)	169	275	228	371	361	530	394	590
Associations (2 jours)	86		142		286		360	

Tarification de la restauration scolaire

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % et arrête les tarifs ci-après à compter du 1er janvier 2013.

- Forfait mensuel par enfant : 35.84 € (forfait sur 10 mois).
  Un dégrèvement de 2.42 € par enfant et par jour est accordé à partir d'une semaine d'absence au moins sur présentation d'un certificat médical.
- Enfant fréquentant la cantine occasionnellement : prix du repas 2.49 €
  Les demandes de repas occasionnels seront présentées impérativement par écrit un mois à l'avance à la Mairie.
- Adulte : prix du repas 4.13 €.

Tarification de la garderie périscolaire

Le Conseil municipal arrête le tarif ci-après à compter du 1er janvier 2013, à savoir :
1.05 €/enfant par demi-journée, soit une augmentation de 1 % par rapport au tarif précédent.

Décisions prises par le Conseil municipal en séance le 22 octobre 2012

Informations municipales



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Vous venez de vous installer à Hiersac. Nous vous souhaitons la bienvenue.

N'hésitez pas à venir en Mairie où le meilleur accueil vous sera réservé.

Tous les renseignements pratiques concernant la commune vous seront fournis (agenda, calendrier de ramassage des ordures ménagères….).

Mairie

Jours et heures d'ouverture

Lundi - Mercredi et jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Mardi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h

Adresse

2 place Louis Larrieu
BP 90000
16290 Hiersac

Téléléphone 05 45 90 90 22

Fax 05 45 90 94 06

Courriel : mairie.hiersac@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-hiersac.fr

La commune de Hiersac sera recensée en 2013



Du 17 janvier 2013 au 16 février 2013, trois agents recenseurs visiteront tous les foyers de Hiersac afin de recenser tous les logements et tous les habitants.


Ces données seront strictement confidentielles
et
traitées par la suite de manière totalement anonyme.



Le recensement de la population

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités.

Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme pour les écoles ou pour les hôpitaux. Ils permettent aussi aux professionnels de mieux évaluer le nombre de logements nécessaires et de mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre. Enfin, pour les associations, ils sont très utiles pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Mode d'emploi

- Un agent recenseur viendra chez vous.
- Il vous donnera deux questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous.
- Il vous remettra aussi une notice d'information pour vous guider.

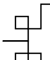
Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à remplir vos questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.

Sur le terrain, chaque agent aura toujours sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le Maire. Cette carte prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

Les trois agents recrutés sont :
Madame Fabienne BRIQUET,
Madame Marielle DESPORT
Madame Marie THENAILLE.

Au niveau de la Mairie, leur travail sera coordonné par Madame Nadine LAMBERT.

Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale.



Rentrée scolaire 2012

Cette année, un mot pourrait parfaitement illustrer la rentrée scolaire 2012/2013 à l'école J. et J. Tharaud à Hiersac; le mot ***stabilité*** :

- Stabilité des effectifs ; 121 élèves cette année pour 123 l'an dernier.
- Stabilité du corps enseignant :
  - M. Fiot en PS/MS maternelles,
  - Mlle Abadie en MS/GS, remplacée par Manon Thomas jusqu'au mois de décembre pour cause de congé maternité,
  - Mme Vigneron en CP/CE1,
  - M. Vigneron en CE1/CE2
  - Mme Beau en CM1/CM2.
- Stabilité, enfin, du personnel affecté à l'école, Mme Desport, M. Delaveau, Mme Mege, Mme Menard, Mme Plantiveau, Mlle Portau et Mme Remaud.

La rentrée a donc eu lieu le mardi 2 septembre sous un beau soleil rappelant à tous que les vacances n'étaient pas si lointaines.

Bien sûr, il y eut ***les traditionnels « pleurs »*** chez les tous petits (la coupure avec maman est parfois difficile à accepter pour certains).

Il y eut aussi ***la surprise des moyens-grands*** découvrant leur nouvelle maîtresse pour un trimestre, la toute jeune et dynamique Manon Thomas.

Il y eut enfin ***l'inquiétude des nouveaux élèves*** dans la cour des grands (visible dans leur regard) attendant avec anxiété le signal du rangement par classe sous le préau.

Ce fut chose faite quand la sonnerie retentit.

Elle indiquait alors aux élèves que les vacances étaient bien terminées et qu'il était temps, à nouveau, de « se retrousser les manches ».

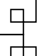
Malgré tout, dès la fin de la semaine, petits et grands avaient pris ou repris les bonnes habitudes de travail pour vivre une nouvelle année scolaire que l'on espère enrichissante et réjouissante pour tous.

Le directeur, M. Vigneron

Les élections du vendredi 12 octobre ont désigné les représentants de parents d'élèves pour l'année en cours.

Il s'agit de :

Mme Bodin, Mme Citerne, Mme Dupouy, Mme Faye, Mme Freulon, Mme Millasseau, M. Couvidat, M. Motard, M. Ollivier et M. Tissot



Journée vendanges pour les maternelles

C'est par une belle matinée pluvieuse que les deux classes de maternelle de Hiersac se sont rendues (tradition oblige) dans les vignes qui jouxtent leur école à l'invitation d'une ancienne élève maintenant en CM2.







Mais elles n'étaient pas venues seules. Leurs correspondants de Courcôme étaient là eux aussi. Tout ce petit monde a coupé les grappes, chargé le tombereau gentiment mis à leur disposition... et goûté le raisin.

Vers 13h00, nous avons tous battu en retraite pour aller pique-niquer … dans notre salle de motricité.



Et, tels des escargots après l'ondée, nous sommes ressortis pour aller voir le pressoir et boire un bon jus de raisins frais. Cuvée HIERSAC 2012.

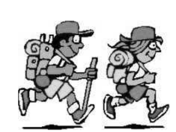
Si la météo s'est montrée boudeuse, les sourires et l'entrain des enfants ont illuminé la journée.

Classe de Monsieur Fiot

Orientation à Brie pour les CP / CE1

Le 2 octobre 2012 on est allé passer la journée à Brie. Le matin, nous sommes partis en randonnée.







Il fallait suivre les flèches qui étaient dessinées sur les photos.

A plusieurs étapes, nous devions lire une page d'une histoire « C'est moi le plus fort !».





Au hasard de notre promenade nous avons observé un couple de limaces qui avait pondu.



Après le pique-nique de midi





Nous avons fait des jeux d'orientation.



Paroles d'enfants

*« Moi, j'étais très fatigué après la randonnée » (**Gaspard**)*

***Enzo, Charlotte, Thomas, Nathan, Zoé, Aaliyah et les autres**.... ont repris tous en chœur « J'ai tout aimé !!!»*

Classe de Madame Vigneron

Gymnastique volontaire Hiersac-Champmillon

Samedi 16 février 2013

à 20h30 dans la salle socio culturelle de Hiersac



Nous vous invitons à découvrir «CHAT ET SOURIS», une comédie de Ray Conney interprétée par la Cie «La pièce montée» :

Jean Martin, chauffeur de taxi, est l'époux de Mathilde à Montreuil et de Charlotte à Ivry.

Une vie un peu compliquée pour les horaires, mais qui lui plaît bien.

Jusqu'au jour où Alix, sa fille de Montreuil, et Guillaume, son fils d'Ivry, se rencontrent et tombent amoureux. Ennuis à l'horizon…

Cette comédie vous permettra d'oublier vos soucis pendant 2 heures.

La Doublette Pétanque Moulidars - Hiersac

En cette fin de saison, il est temps de faire un bilan.

Cette année encore, ce sont les féminines qui tiennent le haut de l'affiche.

Véro M. et Sylvie V. sont allées en 8ème de finale départementale du championnat doublette féminin.

Chantal R. elle aussi est parvenue en 8ème de finale du championnat départemental tête à tête féminin.

Chantal R. cette fois associée à Jacques R. et Jean Pierre R. arrivent en 16ème de finale triplette mixte.

Chez les hommes, les meilleurs résultats en championnat émanent de Jacky P. (32ème de finale tête à tête départemental), ou encore Jacky P. et Alain B. (½ finale du district de Cognac doublette).

Cette année a vu le club réussir à passer deux tours en coupe de France et de Charente.

Le championnat des clubs a vu l'équipe séniors «A» composée de :

Jean Pierre R. - Jacky P. - Jacky Q. - Christophe N. Alain B. - Hugues G. - Olivier G. et Patrice V. se qualifier pour les 8ème de finale départementale.

À l'heure de l'édition, les 8ème ne sont pas jouées.

L'interclub Angeac Charente / Moulidars Hiersac a été remporté cette année par nos amis d'Angeac, Pascal et Jean Michel n'ont rien pu faire face à Christophe et Fabrice.



Les personnes intéressées par la pratique de la pétanque peuvent nous rejoindre les mardis et jeudis à Moulidars dès 14h, dès que le temps le permet, et ce, même pendant l'hiver.

Vous aimez la pétanque, prenez contact avec :

Jacky Plantiveau au 06 02 11 55 25, à Hiersac

Jean Pierre Revolte au 06 85 57 44 31, à Moulidars

Le correspondant pétanque, Jacky Plantiveau

Association des Donneurs de Sang du canton de Hiersac



« Osez vaincre »

c'est le slogan de la campagne du Téléthon 2012.

C'est aussi le cri d'espoir des familles qui sera lancé aux Français les **7 et 8 décembre prochains.**

Le parrain départemental est Hiersacais, il s'agit de Frederic ROY avec son superbe palmarès de Judoka.

Quelques associations ont bien voulu cette année encore s'investir et je les en remercie vivement.

Les festivités démarreront le **vendredi 7** par l'ouverture du téléthon à la salle socio culturelle avec la chorale Chant'Amis à partir de 18 heures.

Ensuite départ vers 19 heures 15 de la marche gourmande

Samedi 8

théâtre à Hiersac à partir de 16 heures avec la troupe TAMARA suivi à 20 heures 30 d'une soirée dansante ouverte à tous, entrée gratuite;

Dimanche 9

un concert pédagogique aura lieu avec les enfants de l'Ecole Départementale de Musique suivi d'un pot pour la clôture du Téléthon.

Echallat aura aussi un samedi bien chargé avec une rando en quad le matin, concours de pétanque l'après midi ou jeux de société pour les plus frileux.

Puis repas dansant.

Asnières sur Nouère vous invite aussi à une randonnée pédestre le dimanche matin à partir de 9 heures 30.

Je vous invite à consulter le programme de toutes ces manifestations et bien sûr y participer.

Merci à tous.

La Présidente, Martine BEAUMARD

VENEZ NOMBREUX

Amicale des Anciens d'Afrique du Nord de Hiersac

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie en hommage à tous les morts pour la France, civils et militaires, au cours des différents conflits, a rassemblé une centaine de personnes, malgré les vacances scolaires.

Mme le Maire a lu le message de M. Kader Arif, ministre délégué chargé des anciens combattants, puis, accompagnée du président Rémy GUERIN, a procédé au dépôt de gerbe et à l'appel des Morts.

Ensuite : sonnerie aux Morts, minute de silence et Marseillaise, puis remise de décorations : Croix du combattant à Philippe COUSTEAU, titre de reconnaissance de la Nation à Robert BOUVY et à Robert BALLANGER, tous anciens combattants d'Algérie.

Un vin d'honneur offert par la municipalité, suivi du traditionnel repas servi par notre traiteur local, ont clôturé cette journée du souvenir dans la bonne humeur habituelle.

Merci à tous les participants.



Nous nous réunirons à nouveau à la mi-janvier pour l'échange des voeux et le partage de la galette.

Une invitation sera adressée aux adhérents et sympathisants dès que la date exacte sera fixée.

Le secrétaire, Lucien Michenot

Vie des associations

Amicale Charentaise de Paléontologie et Minéralogie



En Charente, les nombreux grands chantiers qui se sont déroulés ces dernières années ou qui se prolongent en ce moment ont été autant d'occasions pour les paléontologues locaux d'effectuer leurs recherches en profitant des temps d'arrêt des ouvriers.



Les passionnés de l'Amicale Charentaise de Paléontologie et de Minéralogie se sont retrouvés du 20 au 28 octobre, dans la salle socio-culturelle pour un voyage au coeur du temps, à travers une magnifique exposition de fossiles et minéraux.

Nous avons reçu 134 élèves et 15 accompagnants :

1 classe RPI de Douzat, le lundi après-midi,
1 classe de l'école de Douzat, le mardi après-midi,
1 classe de l'école de Hiersac et 1 classe de l'école de Nersac, le jeudi après-midi,
2 classes de l'école de Hiersac, le vendredi après-midi.

Ce qui a représenté 442 visites.

Soit un total de 591 personnes ont été très intéressées par notre exposition de fossiles et minéraux.



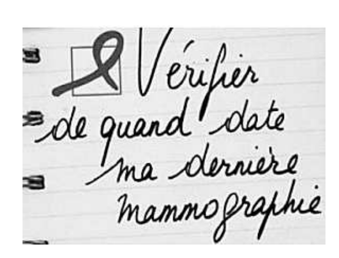
Nous pensons avoir fait de notre mieux pour satisfaire la curiosité des visiteurs.

La secrétaire, J. Delage

Informations

Dépistage du cancer du sein

A partir de 50 ans, c'est tous les deux ans



10 chemin de Frégeneuil
CS 72317 SOYAUX
16023 Angoulême cedex

Tel 05.45.68.30.21
0 800 102 258 (Appel gratuit)



Plus de renseignements sur : www.e-cancer.fr

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- ► Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin.
- ► Être de nationalité française. (Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).
- ► Jouir de ses droits civiques et politiques.

Comment s'inscrire ?

Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées

Soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Documents à fournir

- ► Formulaire de demande (à télécharger ou à remplir sur place).
- ► Pièce d'identité. La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'1 an. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
- ► Justificatif de domicile



Quand s'inscrire ?

Mis à part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

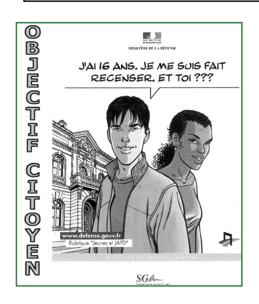
Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Cas particuliers inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

Recensement citoyen



Depuis la suspension du service national,

le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans,** et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la Mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée par la Mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet **l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.**

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.modernisation.gouv.fr - rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez consulter le site du rectorat de Poitiers :

www.ac-poitiers.fr

rubrique « espaces jeunes – parcours citoyen ».

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services :

Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

☎ 05.49.00.24.69

Fax : 05.49.00.22. 81

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv.fr



Prévention : qualité de l'air intérieur

L'air que vous respirez à votre domicile est-il de bonne qualité ?

Les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, appareil à combustion, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peintures…

Une enquête réalisée de 2003 à 2005 par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) dans 567 logements représentatifs des 24 millions de résidences principales en France a montré que nous passons en moyenne 67% de notre temps dans notre logement, soit 16h10 par jour. Un quart de la population y passe plus de 20 h (83% du temps).

Si votre logement n'est pas suffisamment aéré (ouverture des fenêtres) et ventilé en continu, les polluants s'y accumulent, en particulier l'hiver quand on ouvre moins les fenêtres.

Cette pollution peut avoir des effets néfastes sur la santé : allergies respiratoires (asthme), rhinite, toux, problèmes cutanés, maux de tête voire intoxications.

Vous pouvez agir pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de votre logement :

- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour, été comme hiver, et davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites sécher du linge à l'intérieur ou prenez une douche ou un bain.
- N'entravez pas le fonctionnement des systèmes de ventilation et entretenez-le régulièrement.
- Ne fumez pas à l'intérieur, mêmes fenêtres ouvertes.
- Faites vérifier et entretenir chaque année, avant le début de l'hiver, les installations à combustion (chaudière, chauffe-eau, cheminée…) par un professionnel qualifié.
- N'utilisez pas à l'intérieur en continu les chauffages d'appoint mobiles à combustible et les groupes électrogènes.
- Respectez les consignes d'utilisation mentionnées sur les étiquettes : appareils à combustion, équipements de bricolage, produits d'entretien, d'hygiène…
- Limitez les émissions de polluants dans votre logement en utilisant des produits et matériaux peu émissifs : un étiquetage est obligatoire pour l'information du public (revêtements muraux, revêtements de sol, mobilier, etc.).
- Madame : soyez encore plus vigilante si vous êtes enceinte ou si vous allaitez.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.prevention-maison.fr ou www.oqai.fr/obsairint.aspx

Informations de la préfecture de la région Poitou-Charentes

Le monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbonne concernent tout le monde...

Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont les dangers?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1 - **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
2 - **Arrêtez si possible** les appareils à combustion,
3 - **Evacuez** au plus vite les locaux et bâtiments,
4 - **Appelez les secours** :
112 : numéro unique d'urgence européen
18 : sapeurs-Pompiers
15 : Samu
5 - **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

L'association ADMR de Hiersac est une structure de proximité à votre écoute au quotidien



Pour vous, retraités de tous âges même dans ce contexte économique fragilisé, vous attendez un soutien de notre société.

C'est pourquoi l'association avec ses salariés et bénévoles vous propose l'intervention à domicile d'auxiliaires de vie compétentes dont le métier est d'aider les personnes elle-même pour le lever, le coucher, la toilette, la préparation et la prise des repas, les tâches ménagères.

L'association de l'ADMR propose aussi aux parents qui partent tôt le matin travailler de garder leurs enfants, les aider pour le lever et les conduire à l'école.

Elle assure aussi les travaux de jardinage et de petits bricolages.

Nos salariés sont admirables de dévouement et de constance et se démènent en faveur des plus vulnérables.

Notre priorité serait d'aller vers ceux qui sont seuls et ont besoin d'aide mais nous ne savons pas toujours où ils demeurent.

Nous comptons sur vous, chers lecteurs, pour nous les faire connaître.

La permanence est ouverte le lundi de 14h à 17h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h.

N'hésitez pas à nous contacter.

Association ADMR de Hiersac
12 route de Hiersac
16290 SAINT-SATURNIN
☎ 05.45.68.37.39
Fax : 05.45.21.10.17

Mail : hiersac@hiersac.fede16.admr.org



Le Conseil de Développement du Pays durable du Pays Ouest Charente-Pays du Cognac vous invite à participer au

3ème Prix du Développement Durable des Pays du Cognac

La 3ème édition du Prix du Développement Durable des Pays du Cognac est lancée.

Ce concours a pour objectif de valoriser toutes celles et tous ceux qui, dans les territoires concernés, ont mené à bien un projet original facteur de développement durable.

Á savoir une réalisation concrète, aboutie ou en cours d'achèvement, qui participe à promouvoir les objectifs définis par l'Agenda 21 : développement économique, équité sociale et respect de l'environnement.

Les candidats peuvent concourir dans les 7 catégories suivantes :

- Catégorie Agriculture/Viticulture,
- Catégorie Artisans/Commerçants,
- Catégorie Entreprises,
- Catégorie Associations,
- Catégorie Collectivités publiques,
- Catégorie Organismes de formation,
- Catégorie Particuliers.

Les réalisations présentées doivent concerner le territoire de l'Ouest-Charente Pays du Cognac, du Pays de Saintonge Romane et/ou des Pays limitrophes.

Les candidats peuvent télécharger les informations et leur fiche de candidature sur le site www.pays-ouest-charente.fr.

Les dossiers sont à retourner complétés **avant le 31 décembre 2012,** en version électronique à l'adresse suivante :

cddouestcharente@orange.fr

ou en version papier,

CDD Pays Ouest Charente
7 quai de l'Orangerie
16200 Jarnac

Les prix seront décernés par un jury de partenaires impliqués dans le développement durable.

Dès maintenant ils peuvent obtenir des renseignements complémentaires par téléphone au 06.01.33.14.10

La cérémonie de remise des Prix aura lieu au printemps 2013 en présence du Jury des représentants des partenaires et de personnalités impliquées dans le développement durable.



Collecte des déchets

CALITOM, service public des déchets en Charente

SACS JAUNES	SACS NOIRS
Tous les vendredis semaine impaire	Tous les mercredis

PENSEZ A SORTIR VOS SACS LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE RAMASSAGE

Bennes à verre :

- à la sortie de l'agglomération sur le bord de la route de Cognac
- à Marange, sur le bord de la route d'Echallat
- à la déchetterie, route de Tarsac
- à la Croix du Fils - arrêt de bus, route d'Angoulême
- route de Châteauneuf, aire de camping cars

Déchetterie de Hiersac ouverte :

Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Mardi de 14h00 à 18h00

Fermée le vendredi et le dimanche

Pour toute information complémentaire, contactez le numéro vert 0 800 500 429

Agenda



1 et 2 décembre **Hassam et Zappata** - Ferme Théâtre de Malvieille à 20h30

Hassam, petit clown triste qui nous vient des Balkans, n'a plus un sou. Plus rien à manger. Plus d'endroit pour dormir. Juste une valise pour lui servir d'oreiller. Et voilà que, par chance, Zappata le grand, Zappata le magnifique, est ce jour là à la recherche de quelqu'un pour l'assister dans son spectacle. Hassam se présente. Arrivera-t-il à convaincre Zappata de l'engager malgré les premiers essais pour le moins peu concluants ?

7-8-9 décembre	**Téléthon** avec les Donneurs de Sang Bénévoles du canton de Hiersac
8 et 9 décembre	**Hassam et Zappata** - Ferme Théâtre de Malvieille à 20h30
15 décembre	**Marché de Noël**, salle socio-culturelle de Hiersac, organisé par l'APE
16 décembre	**Repas des aînés**, salle socio culturelle de Hiersac
16 décembre	**Hassam et Zappata** - Ferme Théâtre de Malvieille à 20h30
22 décembre	**Concert choral de Noël** avec la chorale Chant'Amis et la chorale des Hospitaliers de Cognac église de St Saturnin à 20h
22 décembre	**Tournoi de tarot**, salle socio culturelle de Hiersac, organisé par l'Excuse Hiersacaise
31 décembre	**Rappel :** date limite des inscriptions sur les listes électorales
31 décembre	**Soirée dansante**, salle socio culturelle de Hiersac, organisée par Taka Danser
10 janvier 2013	**Don du sang**, salle socio culturelle de Hiersac de 17h à 20h
26 et 27 janvier 2013	**Atelier découverte de danse**, salle socio culturelle de Hiersac, organisé par Taka Danser
16 février 2013	**Soirée théâtre**, salle socio culturelle de Hiersac organisée par la GV Charles Couturier à 20h30

Informations

Vous allez organiser sur notre commune une manifestation, un évènement.
Vous souhaitez en informer les habitants, prenez contact avec nos correspondants de la presse écrite :

Charente Libre *: . Bertrand de MANNY - Tél. 06 85 59 82 89*
Email : bertranddemanny@wanadoo.fr

Sud-ouest *: Jacques MOULYS - Tél. 06 20 35 17 99*
Email : presse.moulys@gmail.com

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

« La Feuille de Vigne » n° 2013/1
Date limite de réception des articles pour le prochain bulletin communal le 18 janvier 2013